PROCEDURE POUR RETRAIT DE DIPLÔME PAR PROCURATION

Pour que votre demande de procuration soit valide, vous devez fournir les documents suivants :

* Une lettre de procuration manuscrite suivant le modèle mis à disposition par l’EMS
* Une photocopie de votre pièce d’identité
* Une photocopie de la carte d’identité du mandataire de votre procuration (personne de confiance que vous désignez dans votre procuration pour accomplir à votre place et en votre nom une démarche ou une formalité)